

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 4 août 2014 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:30 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2014-08-147 ^{2.} LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture

1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux:

3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2014 à 19 h 30

3.2 Séance extraordinaire du 9 juillet 2014 à 16 h 30

3.3 Séance extraordinaire du 17 juillet 2014 à 11 h 00

4. 1^{ère} période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions

5.1 Soumissions pour le projet de mise aux normes de l'eau potable.

6. Information au conseil et correspondance

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2014.

7. Rapports des comités

7.1 Finances – Subventions :

7.1.1 Adoption des comptes à payer.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Engagement envers le MDDELCC – échantillonnage de l'eau de lavage (eau potable);

8.1.2 Modification du budget 2014 de l'Office municipale d'habitation (O.M.H.);

8.1.3 Nomination au comité Santé / Sécurité;

8.1.4 Adhésion de la municipalité de Chartierville au Transport du Bonheur;

8.1.5 Demande de monsieur Jean-Nicolas Turcotte.

9. Adoption des règlements

9.1 Règlement final numéro 584 - modifiant le Règlement de lotissement numéro 437 afin d'autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo) et les dimensions minimales des lots non-desservis;

- 9.2 Règlement d'emprunt numéro 587 – Règlement d'emprunt de 1, 315,518 \$ pour la mise aux normes de l'eau potable (Arsenic);
9.3 Règlement numéro 586 – modifiant le Règlement de zonage numéro 436 pour un changement d'usage.

10. Avis de motion à donner

- 10.1 Modification au Règlement de zonage numéro 436;
10.2 Modification au Règlement numéro 441 – permis et certificats;
10.3 Modification au Règlement numéro 438 – Règlement de construction.

11. Varia affaire nouvelle

Aucune.

12. 2ième période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour)

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Mardi le 2 septembre 2014 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 août 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-08-148 ^{3.1} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-08-149 ^{3.2} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUILLET 2014 :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juillet 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2014-08-150 ^{3.3} **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2014 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2014 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 42)
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public)
Procédure à suivre pour poser une question

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Roger Pomerleau concernant le rechargement de l'accotement, est-ce que les employés ont la bonne méthode de travail.

Monsieur Jacques Gourde:

- Même commentaire que M. Pomerleau, pour l'accotement ;
- Panneau pour les noms de rue – c'est quoi la bonne couleur car on retrouve 3 couleurs différentes sur le territoire de la municipalité.

Madame Pierrette Hardy:

- Concernant la somme allouée pour la construction d'un nouveau garage, est-ce que le conseil a pensé à se faire une réserve dans un fonds ;
- Concernant la somme d'argent allouée pour le transport par taxi au niveau de la MRC sera-t-il toujours disponible pour le futur.

Madame Maryse Labonté concernant les carcasses de véhicules à vérifier au 572 chemin Galipeau.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 54.

2014-08-151 ^{5.1} **SOUSSIONS POUR PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (ARSENIC) :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé un appel d'offres public pour le projet de mise aux normes de l'eau potable (arsenic) et que l'ouverture de celui-ci a eu lieu le 14 juillet 2014 à 11 h 00 au bureau de l'hôtel de ville d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

1- Comco	1, 319,798.03 \$ taxes incluses
2- TGC	1, 481,110.25 \$ taxes incluses
3- Constructions F.J.L. Inc.	1, 557,129.42 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées par la firme WSP Canada Inc. et que celle-ci recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Comco pour une somme de 1,319,798.03 \$ taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation de la firme WSP Canada Inc. et octroie le contrat à l'entreprise Comco pour une somme de 1,319,798.03 \$ taxes incluses et autorise le directeur général monsieur Daniel St-Onge à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{6.1} **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2014 et en fait la lecture.

2014-08-152 7.1.1. **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2014 au montant de **191,726.17 \$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2
RAPPORT DES COMITÉS :

Madame la Mairesse Nathalie Bresse :

- Donne de l'information concernant :
 - Quelques rencontres du comité de négociation en vue des prochaines négociations de la convention collective.

Madame Diane Talbot :

- Donne de l'information concernant :
 - Le budget approuvé par le MTQ pour le transport en commun, est le même que l'année dernière ;
 - Les finances, tout est correct et mentionne qu'elle a de très belles relations avec madame Brigitte April et qu'elle est toujours très disponible pour lui fournir les informations nécessaires.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
 - Les travaux de voirie, lumières de rues, etc.
 - Le remplacement d'un ponceau sur le chemin Galipeau, on attend l'étude des ingénieurs pour l'insertion.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
 - Une rencontre du comité des loisirs ;
 - La tombée du journal est jeudi le 7 août.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
 - La diminution de l'émission des permis de construction mais les valeurs estimées sont similaires à l'année dernière.

Monsieur Donald Lachance :

- Donne de l'information concernant :
 - La Régie des incendie, qu' il y a eu deux sorties ; une pour les pinces de désincarcération et une fausse alarme.

Monsieur Stanley Boucher :

- Donne de l'information concernant :
 - La vidange des étangs qui est terminée et que le tout a bien fonctionné.

2014-08-153 8.1.1 **ENGAGEMENT ENVERS LE MDDELCC – ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU DE LAVAGE (EAU POTABLE) :**

CONSIDÉRANT QUE dans l'ensemble des documents requis pour l'autorisation du MDDELCC, il y a un engagement que la municipalité doit fournir à l'effet, que celle-ci s'engage à effectuer un échantillonnage

instantané annuel, pour une période de trois ans, des matières en suspension (MES) dans les eaux de lavage des filtres avant leur rejet à la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE si la concentration maximale de 20mg/L est respectée, il ne sera pas requis de poursuivre le suivi et s'il y avait un dépassement, la municipalité devra prendre action afin de traiter les eaux de lavage des filtres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte l'engagement requis « mentionné aux deux considérants précédents » pour obtenir l'autorisation du MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2014-08-154 MODIFICATION DU BUDGET 2014 DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION (O.M.H.) :

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a autorisé un budget supplémentaire de 49,335 \$ pour le remplacement de la toiture et que la contribution de la Municipalité est de 10% du coût;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte le nouveau budget de l'Office municipale d'habitation avec un déficit de 90,252 \$ et une contribution de la Municipalité de 9,025 \$ au lieu de 4,092 \$

POSTE BUDGÉTAIRE : 02-690-00-963

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2014-08-155 NOMINATION AU COMITÉ SANTÉ / SÉCURITÉ :

CONSIDÉRANT QUE le comité de Santé / Sécurité est formé de deux employés, un représentant patronal et un représentant syndical;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Gervais a démissionné comme représentant syndical et que monsieur Stéphane Roy a été nommé représentant par la partie syndicale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la nomination de monsieur Stéphane Roy comme représentant syndical au comité de santé / sécurité en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2014-08-156 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE AU TRANSPORT DU BONHEUR :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chartierville a fait une demande pour adhérer au Transport du Bonheur (transport adapté) et que la demande a été transmise au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter le dossier, une résolution d'appui des municipalités participantes au Transport du Bonheur est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner, membre du Transport du Bonheur, appuie la municipalité de Chartierville dans sa demande d'adhésion au Transport du Bonheur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2014-08-157 DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-NICOLAS TURCOTTE :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Nicolas Turcotte a fait une demande pour exploiter un garage de mécanique auto dans le hangar de la gravière de R.P. Verpaelst;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé à l'extérieur du périmètre urbain et que la mécanique auto n'est pas autorisée en zone rurale et que le comité d'urbanisme recommande de ne pas modifier le règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte la recommandation du comité d'urbanisme de ne pas changer le règlement de zonage pour permettre un atelier mécanique d'auto dans en zone rurale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

2014-08-158 RÈGLEMENT FINAL NUMÉRO 584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 437 AFIN D'AUTORISER LES LOTS DE COPROPRIÉTÉ ET CADASTRE VERTICAUX (CONDO) ET LES DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS NON-DESSERVIS :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement numéro 584 afin de modifier le règlement de lotissement numéro 437 pour autoriser les lots de copropriété et cadastre verticaux (Condo) et les dimensions minimales des lots non-desservis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.2

2014-08-159 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 587 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 1, 315, 518 \$ POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE (ARSENIC) :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le règlement d'emprunt numéro 587 au montant de 1,315,518 \$ pour la mise aux normes de l'eau potable (arsenic).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.3

2014-08-160 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 586 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436 POUR UN CHANGEMENT D'USAGE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité adopte le premier projet de règlement numéro 586 modifiant le règlement de zonage numéro 436 pour un changement d'usage dans les zones I-1 et I-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

10.1

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel, qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 588 afin de modifier le règlement de zonage numéro 436 pour les piscines et les travaux de remblai et de déblai ainsi que la construction de mur de soutènement et muret.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.2

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 589 modifiant le règlement numéro 441 – permis et certificats.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

10.3

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère France Martel qu'à une séance ordinaire subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 590 modifiant le règlement numéro 438 – Règlement de construction.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

12.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 12.

(Durée de 15 minutes sur les points de l'ordre du jour seulement)

Procédure à suivre pour poser une question.

Toute personne doit, après s'être identifiée en donnant son nom, exposer son point de vue.

Ce droit de parole est limité à une période maximum de cinq (5) minutes, mais si le temps le permet et que toutes les personnes désirant s'exprimer l'ont fait, cette personne peut intervenir à nouveau.

Monsieur Stéphane Talbot concernant le règlement qui modifie la superficie de 5000 à 3000 mètres, est-il en vigueur.

Monsieur Jacques Gourde :

- Concernant le travail de Stéphane Roy pour les fosses septiques et champ d'épuration ;
- Concernant la deuxième phase d'installation des bornes 9-1-1.
- Concernant le ponceau du chemin Deblois, à savoir s'il a été réparé avant de faire le rechargement ;
- Concernant le MDDELCC, est-ce que le dossier avance au Ministère pour le déplacement des cours d'eau.
(MDDELCC - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)

Monsieur Jean-Guy Larouche :

- Concernant le changement de zonage I-1 et I-2 usage ;
- Concernant le garage de vente de pneus M. Paré ;

- Concernant un suivi sur le SAE.

Monsieur Roger Pomerleau concernant un suivi sur l'article 59.

Madame Maryse Labonté :

- Concernant de l'information de la Fête de la St-Jean ;
- Concernant de l'information des comptes à payer ;
- Concernant de l'information du changement d'un ponceau sur chemin Galipeau.

Madame Pierrette Hardy :

- Concernant la possibilité d'avoir une lumière de rue sur chemin Desruisseaux ;
- Concernant un suivi du comité des loisirs ;
- Concernant le Comité piste cyclable, c'est quoi et qui.

FIN DE LA 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 50.

^{13.}

2014-08-161 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **QUE** la séance ordinaire soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : Mardi le 2 septembre 2014 à 19 h 30.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE

